



# Yvignac ' Actus



<b>Le mot du maire</b>	
<b>Dans ce numéro :</b>	Dans des années et peut être même dans des décennies quand les gens évoqueront 2020, nul doute qu'ils parleront de la pandémie de la COVID-19. Les historiens expliqueront qu'avant les gens vivaient dans une belle insouciance, qu'ils imaginaient que rien de grave ne pouvait leur arriver, qu'ils maîtrisaient la nature, que les progrès de la science les protégeaient d'un tas de catastrophes.
L'essentiel des Conseils Municipaux 2	Et puis patatras, tout le monde en confinement, les règles de sécurité sanitaire, le travail s'arrête, les écoles et les magasins ferment. Les médias qui les inondent d'images terrifiantes, d'informations où ils entendent tout et son contraire. Jour après jour, les scientifiques présentent des statistiques plus noires. Les politiques qui savent tous mieux faire les uns que les autres leur expliquent qu'eux au pouvoir auraient su gérer la crise mais n'hésitent pas quand même pas à changer leur discours au fur et à mesure des évènements.
Urbanisme -État-civil 6	Bref dans ce chaos indescriptible, des gens, que dis-je des héros continuent de travailler, souvent avec la peur au ventre. Ceux quid'habitude sont invisibles, les soignants, les caissiers, les éboueurs et bien d'autres deviennent tout d'un coup ceux qui tiennent debout le pays, peu de gens l'avaient vu venir celle-là. Dans une commune comme nous, j'ajouterai bien les personnels municipaux et les élus, on n'est jamais si bien servi que par soi-même ....
Présentation des élus 7	Et puis, mais là c'est une autre histoire car il est encore bien trop tôt pour le savoir, ces historiens leur raconteront comment la vie d'après avait repris.
Gestion de la crise 9	Enfin est-ce qu'un bel été de vacances ensoleillées n'avait pas emporté tous ces beaux élans de solidarité, oubliées toutes ces belles promesses de changement et ces bravos aux héros, retour à la case départ en somme.
Informations diverses 11	Ou au contraire que les gens étaient miraculeusement devenus raisonnables, réfléchissaient autrement, conscients que leur manière de vivre les emmenait vers d'autres catastrophes. Soudain le chacun pour soi avait laissé la place à la solidarité, l'acheter local à la commande en ligne, la voiture au vélo tant que faire se peut, les vacances lointaines à une découverte de la Bretagne.
Nouveaux commerçants 19	J'aimerais bien lire les livres d'histoire dans quelques années.
Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour 21	Je sais sans doute ce que je n'y trouverai pas, de longs articles narrants les élections municipales à Yvignac-La-Tour. Une campagne terne avec une seule liste, une journée d'élections stressante, un dépouillement sans cris de joie ni propos vengeurs, juste un au revoir et à bientôt.
Que faire à Yvignac cet été ? 24	Bientôt.... enfin plus de deux mois quand même avant de se réunir pour mettre en place le nouveau conseil municipal.
Vie associative 27	Au nom de la nouvelle équipe municipale, je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée, nous donnerons notre meilleur .....
Agenda des festivités 30	Bonne lecture Jean Luc Boissel
Liste des associations 31	
Infos pratiques 32	

Journal d'informations de la commune d'Yvignac La Tour – Directeur de la publication : Jean-Luc Boissel, Maire

Conception - Rédaction : Christine LAFFICHER, Jean-Luc HAGUET, Alain LESLE, Claudine LUCAS, Béatrice POISSONNIER.

Tirage : 670 exemplaires

## TRAVAUX

### **AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE DINAN : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET D'ETUDES, ASSISTANCE DE L'ADAC et DIAGNOSTIC AMIANTE**

Dans le cadre de l'aménagement de la route de Dinan :

- une consultation doit être lancée pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui devra être composée comme suit :

un ingénieur spécialisé hydraulique, un paysagiste, un géomètre, une compétence VRD.

Il est nécessaire de faire procéder à un diagnostic amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques en teneur élevée des enrobés bitumeux sur chaussée. L'offre de l'entreprise APAVE pour un montant de 865.00 € HT soit 1 038.00 € TTC a été retenue. L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) propose d'assister la commune sur le plan technique, juridique et financier. Le devis s'élève à 1 605 € HT soit 1 926 € TTC.

### **RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA POSTE**

La toiture du bâtiment de la Poste étant à restaurer, plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SARL NOGUES pour un montant de 14 604.68 € HT soit 17 525.61 € TTC.

### **RESTAURATION DES CLOCHES DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de restaurer deux cloches de l'église. En effet les enveloppes des noyaux centraux des deux cloches sont éclatées ce qui risque de provoquer à terme l'éclatement du cerveau ainsi que la chute du battement et de la cloche.

Le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 10 582.00 € HT soit 12 698.40 € TTC a été retenu.

### **PROPOSITION DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION STEREDENN**

Monsieur HAGUET rappelle les projets de reconstruction des murets du cimetière ainsi que le projet de construction d'un muret afin de clôturer la cour de la Maison d'Assistants Maternelles.

Il est envisagé de faire effectuer ces travaux par l'association STEREDENN de Dinan qui accompagne le retour à l'emploi par la réalisation de chantiers d'insertion. La signature d'une convention entre la commune et l'association est nécessaire pour pouvoir effectuer ces chantiers.

Cette convention fixe un prix de 400 € HT par jour de chantier réalisé. Il est précisé que la commune n'entamera pas de chantier avec l'association STEREDENN, sans avoir eu un devis fixant au préalable le nombre de jours de chantier nécessaires aux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (13 voix pour, 1 abstention) autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association STEREDENN et la commune.

### **MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : FIXATION DU PRIX DU LOYER**

La MAM devait ouvrir au mois d'avril 2020 au 4 rue Mathurin Monier. Il est donc nécessaire d'établir un bail entre l'association BREIZH POPPINS (Maison d'Assistants Maternelles) et la commune à partir du mois d'avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer de la Maison d'Assistants Maternelles à 450 € par mois, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.

### **DÉCLASSEMENT DE PORTION DE VOIRIE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal a donné son accord par délibération du 27 juin 2019 par laquelle pour la cession à Mr Julien ROBIN et Mme Justine COUPE d'une portion de voie communale pour un montant de 1€ le m<sup>2</sup>, tous les frais d'acte et de géomètre étant à la charge des demandeurs.

Avant de procéder à la signature de l'acte chez le notaire Maître ROULET il est nécessaire de déclasser cette portion de voirie communale.

Le Conseil Municipal décide le principe de l'aliénation au profit de Mr ROBIN Julien et de Mme COUPE Justine au prix de 1 € le m<sup>2</sup> suivant la délibération du 27 juin 2019. Il se prononce aujourd'hui pour le déclassement et la cession définitive de cette portion de voirie communale

### **DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR- TONDEUSE**

Monsieur HAGUET, adjoint au Maire, rappelle le projet d'acquisition d'un tracteur-tondeuse.

Quatre entreprises ont été consultées. Monsieur HAGUET présente les caractéristiques et les prix du matériel proposé par chaque entreprise.

Le Conseil Municipal, après examen des devis présentés, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise RENNES MOTOCULTURE pour un montant de 19 900 HT € pour le tracteur-tondeuse de marque KUBOTA et 3 650.00 € HT pour un

tondo-broyeur et autorise Monsieur le Maire à engager les crédits correspondants avant le vote du budget.

### **ACQUISITION DE TABLES POUR LA SALLE DES FÊTES**

Il est nécessaire de renouveler et compléter le stock de tables pour la salle des fêtes. Le devis de l'entreprise ALTRAD MEFRAN pour un montant de 1 507.75 € HT soit 1 809.30 € TTC a été validé.

### **DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PENDANT LE CONFINEMENT**

- Achat d'une débroussailleuse chez MPS pour un montant de 582.50 € HT.
- Achat d'une imprimante chez AEI Services pour un montant de 289.00 € HT.
- Trois devis avec l'association STEREDENN :
  - o Construction d'un muret autour de la cour de la Maison des Assistantes Maternelles : 6 008.00 €
  - o Réfection de murs au cimetière : 3 185.00 € et 3 335.00 €.

Autres décisions prises :

- Groupement de commande de masques jetables avec la commune de Mégrit,
- Signature d'une convention et groupement de commande de masques réutilisables avec Dinan Agglomération,
- Mise en place de l'application Panneau Pocket pour les informations communales.

### **ECOLE**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS À L'ÉCOLE**

Par courrier en date du 23 décembre 2019, les services académiques ont informé la commune qu'elle doit renouveler sa demande de dérogation pour l'organisation de la semaine d'enseignement sur 8 demi-journées, soit 4 jours.

Vu l'avis favorable du Conseil d'école, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler la demande de dérogation afin de pouvoir organiser les enseignements scolaires sur 4 jours, soit 8 demi-journées.

#### **DIAGNOSTIC ET PRECONISATIONS DU CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGE POUR LA RENOVATION DE L'ÉCOLE**

Madame LAFFICHER LE FLOHIC, première adjointe, présente le rapport du Conseiller en Énergie Partagé concernant le bâtiment du groupe scolaire Annaïk Le Léard. Plusieurs préconisations sont formulées et chiffrées pour des montants s'échelonnant de 20 200 € à 1 450 000 €.

Le Conseiller en Énergie Partagé doit également formuler de nouvelles estimations de travaux en particulier pour le changement du système de chauffage vers un système de pompe à chaleur.

Dans un premier temps, afin de limiter les déperditions de chaleur, et de remédier aux problèmes d'étanchéité des vélux de certaines classes, il est proposé de retirer les vélux existants et de les remplacer par une couverture ardoise puis, de poser un faux-plafond à l'endroit des fenêtres retirées.

Le devis de l'entreprise SARL MANIVEL pour un montant de 2 600.00 € HT soit 3 120.00 € TTC pour la pose du faux-plafond, le devis de l'entreprise SARL NOGUES pour un montant de 3 096.10 € HT soit 3 175.32 € TTC pour la réfection de la toiture et la dépose des fenêtres de toit ont été retenus.

#### **AVENANT AUX MODALITÉS DE FACTURATION DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire explique que, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie, entraînant une fréquentation anormalement basse de la cantine scolaire au regard des bases contractuelles avec le prestataire ARMONYS RESTAURATION, il est proposé au Conseil Municipal d'introduire par voie d'avenant une ligne de facturation complémentaire de frais fixes mensuels. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant « modalités de facturation exceptionnelle » au contrat de prestation de restauration scolaire avec ARMONYS RESTAURATION, et décide de ne pas activer la clause « avoir frais de personnel » afin que la chef de cuisine soit rémunérée à hauteur de l'intégralité de son temps de travail habituel.

## **ANNULATION DE LOYERS POUR LE RESTAURANT LES TEMPLIERS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des murs du restaurant les Templiers.

Par courrier en date du 25 mars 2020, Nicolas GOGUET restaurateur du Restaurant Les Templiers a demandé la suspension du paiement de ses loyers pendant la période de fermeture imposée par la crise sanitaire, en vertu de l'ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité considère que le restaurant les Templiers participe à la vie de la commune et qu'il est du ressort du Conseil Municipal de soutenir le commerçant durant cette période de crise et décide d'annuler la facturation de deux loyers.

## **PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19 – PERSONNEL COMMUNAL**

Conformément à l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, le Conseil Municipal peut instituer, au profit de certains agents, une prime exceptionnelle exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales pour un montant de 1 000 € maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents du service technique et du service administratif mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, et fixe cette prime à un montant maximum de 250 €. Cette prime sera proratisée en fonction du temps de travail et versée en une fois au mois de juin.

## **INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1er Décembre 2015, le Conseil Municipal, a demandé à Madame BLEVIN, receveur municipal, de bien vouloir lui prêter Conseil et Assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider le versement de cette indemnité au receveur municipal pour un montant de 283.50 € brut soit 256.49 € net.

## **DINAN AGGLOMERATION**

### **Transmission aux conseillers municipaux des affaires de Dinan Agglomération faisant l'objet d'une délibération**

Suite à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, l'ensemble des conseillers municipaux doivent être destinataires, dans les mêmes conditions que les conseillers communautaires des éléments suivants :

- Copie de la convocation envoyée avant chaque réunion de l'organe délibération de Dinan Agglomération,
- La note explicative de synthèse mentionnée au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.2121.12 du CGCT,
- Les rapports mentionnés au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.2312-1 (rapport sur les orientations budgétaires) et au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.5211-39 (rapport d'activités),
- Le compte-rendu des réunions de l'organe délibérant.

### **Exonération de la PFAC**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil Communautaire mettant en place la PFAC, il a transmis un courrier au Président de Dinan Agglomération afin de connaître les modalités concrètes d'application de la taxe, en particulier pour les habitants de la partie nord du bourg dont les dossiers de raccordement à l'assainissement étaient en cours d'instruction au moment de l'instauration de la PFAC.

Par courrier en date du 16 janvier 2020, Mr Arnaud LECUYER, Président de Dinan Agglomération a répondu à cette demande en proposant que les dossiers existants de raccordement au nouveau collecteur ne soient pas assujettis à condition que les branchements soient construits dans un délai raisonnable fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En ce qui concerne le lotissement communal, la PFAC sera exigible aux propriétaires des futures constructions.

## BUDGETS

### ADOPTION COMPTES DE GESTION 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES et ADOPTION COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

*Pour l'adoption du compte administratif, la séance est présidée par Mme LAFFICHER LE FLOHIC, 1<sup>ère</sup> adjointe, Monsieur le Maire se retirant au moment du vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces comptes de gestion et administratifs 2019.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

#### Budget général : Excédent de fonctionnement : 373 093.95 €

Affectation :

- Au compte 1068 du budget primitif 2020 pour couvrir le besoin de financement : 81 213.95 €
- En report à nouveau en section de fonctionnement : 291 880.00 €

#### Budget boulangerie : Excédent de fonctionnement : 7 505.51 €

Affectation :

- Au compte 1068 du budget primitif 2020 pour couvrir le besoin de financement : 6 420.24 €
- En report à nouveau en section de fonctionnement : 1 085.27 €

#### Budget restaurant : Excédent de fonctionnement : 17 851.99 €

Affectation :

- Au compte 1068 du budget primitif 2020 pour couvrir le besoin de financement : 15 841.40 €
- En report à nouveau en section de fonctionnement : 2 010.59 €

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser 2019 qui seront reportés au budget primitif 2020, ainsi que les chiffrages déjà reçus ou estimés pour les nouveaux projets.

Ces projets font l'objet d'un débat d'orientation budgétaire en vue de l'élaboration du budget 2020.

### BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le Conseil Municipal examine les propositions pour le budget primitif 2020 concernant :

- Le **Budget Général** :  
**Fonctionnement** : équilibré en dépenses et en recettes : 1 220 596.85 €

Les principaux postes :

- Virement à la section d'investissement : 35 %
- Charges de personnels et frais : 26.7 %
- Charges à caractère général : 24 %

**Investissement** : équilibré en dépenses et en recettes : 597 777.09 € (y compris les restes à réaliser)

Les principaux postes :

- Aménagement de la route de Dinan : 28.5%
- Chemins ruraux : 8 %
- Voirie urbaine (lotissement) : 7.8%
- Espace multisport (pump track) : 6.7 %
- Rénovation appartement : 6.7%
- Redynamisation centre bourg, travaux à l'école, église, matériel et outillage

- Le **Budget Restaurant** :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 19 525.00 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 32 341.40 €

- Le **Budget Boulangerie** :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 11 165.00 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 13 120.24 €

- Le **Budget Lotissement de la Croix** :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 320 000.00 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 469 977.29 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les chiffres présentés pour le budget général et les budgets annexes.

### INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Conformément à la réglementation en vigueur le CM a procédé au vote des indemnités des maire et adjoints :

Indemnités du maire : 1 516.86 € bruts

Indemnités des adjoints : entre 622.30 et 388.94 € bruts

### ELECTIONS MUNICIPALES

**Le 25 mai dernier, a enfin eu lieu l'installation du nouveau conseil municipal.**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean Luc BOISSEL, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

M Florian RESLOU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### Élection du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

M Jean Luc BOISSEL a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

#### Élection des adjoints

Sous la présidence de M Jean Luc BOISSEL élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS et Alain LESLE ont été proposés au vote et ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

### URBANISME

La Bossière	création et changement d'ouvertures
Rue du 8 mai 1945	Construction d'un muret
Rue du 19 Mars 1962	Vélux
Impasse Clos de la Forge	Construction abri de jardin
Lannouée	Abri box
Kerneuf	Création d'une ouverture
Rue des Frères Bouillon	Construction d'un préau
Coathauvé	Mur de clôture

*Des personnes cherchent des maisons habitables ou à rénover sur la commune, si vous avez un bien, merci de vous faire connaître en mairie.*

### ETAT-CIVIL

#### NAISSANCES



5 naissances depuis le 1er Janvier 2020

#### MARIAGES

Aucun mariage célébré depuis le 1er Janvier 2020

2 Pacs ont été signés



#### DECES

4 décès depuis le 1er Janvier 2020

et 8 inhumations



## LA PRESENTATION DES ELUS

**Jean-Luc Boissel** : Né à Yvignac, je suis très attaché à ma commune et à ses habitants. J'ai toujours trouvé évident de m'y engager d'une manière ou d'une autre. N'étant pas de nature à me fixer des objectifs précis mais plutôt à saisir les opportunités, je ne m'étais jamais imaginé devenir Maire. C'est comme cela qu'en 2014 je me suis dit : "Pourquoi pas, on verra, mieux vaut essayer de faire quelque chose plutôt que de passer son temps à juger ce que d'autres font".

Pour ce mandat, le passionné de foot que je suis, souhaite être le bon capitaine d'une belle équipe.

Je m'appelle **Christine Lafficher Le Flohic**, j'ai 57 ans et 2 enfants. J'aime cuisiner, recevoir et échanger. Je suis professeur en lycée professionnel et j'aime transmettre et partager avec mes élèves. Cela fait presque 20 ans que j'habite Yvignac La Tour. Depuis mon installation, je me suis investie dans la vie associative et depuis une douzaine d'années, je suis engagée dans la vie municipale. C'était la suite logique pour moi, de me mettre au service de mes concitoyens afin d'améliorer notre cadre de vie. J'ai la volonté de faire évoluer ce territoire, notre commune et d'œuvrer à l'intérêt général.

**Jean-Luc Haguet**, 57 ans, professeur de gestion au lycée la fontaine des eaux à Dinan. J'ai déjà fait 2 mandats de conseiller municipal, dont l'un au poste d'adjoint (voirie, environnement, agriculture). Ce nouveau mandat au même poste va me permettre de consacrer une partie de mon temps libre au service des autres.

Le reste de mon temps libre est partagé entre la lecture, les randonnées à l'étranger, la moto et les fest-noz

Je m'appelle **Claudine Lucas**, j'ai 47 ans et j'habite au lieu-dit Le Château depuis plus de 25 ans. Je suis agricultrice avec mon mari et mère de quatre enfants.

J'ai eu envie de m'engager dans la municipalité afin de m'investir dans la vie locale. Pour moi je pense que ce sera un enrichissement quotidien fait de rencontres, de réflexion pour apporter des aides, créer du lien et essayer d'améliorer la vie des gens tout simplement.

Je me nomme **Alain Leslé**, j'ai 59 ans, je suis marié et père de famille. Je réside à la Ville Baga. Ce lieu-dit se situe au sud de notre commune. Après 41 ans d'activités dans l'industrie, puis au sein de la fonction publique en qualité de directeur de services, j'ai souhaité me mettre au service de la population de notre municipalité. J'ai eu l'opportunité de rejoindre l'équipe municipale, et c'est avec beaucoup de plaisir et d'humilité que j'exercerai mes fonctions dans le seul intérêt général.

Engagement dans la vie locale et proximité, telles sont mes motivations.

Je m'appelle **Marine Desprat**, j'ai 29 ans, trois enfants. Je travaille à Mademoiselle Desserts à Broons.

Je suis née à Évry dans l'Essonne, nous sommes arrivés avec mes parents à Yvignac La Tour en 2001.

Accompagnée de mon conjoint et de nos enfants, nous avons fait l'acquisition d'une maison que nous sommes en train de rénover.

Yvignac est un petit village où il fait bon vivre, et surtout, où nous nous sentons bien.

C'est pourquoi je suis contente de faire partie du conseil, afin de m'investir dans cette commune à laquelle je me suis attachée.

**Annie Douard**, 56 ans, je suis secrétaire de mairie dans une commune voisine de même taille qu'Yvignac.

Je connais le fonctionnement d'une commune, et pense pouvoir apporter mes connaissances auprès de la commune où j'habite depuis bientôt 30 ans. Mariée à un agriculteur, je connais aussi le monde agricole.

Je suis membre de l'association familles rurales depuis quelques années.

**Béatrice Poissonnier**, 61 ans, art thérapeute dans le médico-social. Je suis arrivée à Yvignac en janvier 2018. Je me déplace beaucoup pour mon travail et Yvignac pouvait être bien placé pour être au centre de mes activités.

J'avais envie de m'investir dans la vie de ce bourg et l'opportunité de faire partie de l'équipe municipale a été, pour moi, l'occasion de commencer à m'impliquer de manière plus directe dans la vie citoyenne.

J'ai été très engagée sur le plan culturel dans le département et en particulier dans le théâtre et les arts en général et je souhaite apporter, avec toute l'équipe du conseil municipal, de nouvelles idées pour que la commune se développe, avec la participation de tous.

Je m'appelle **Alain L'Herbette**. Je suis né le 11 novembre 1948 en Anjou, au hasard d'une affectation de mon père gendarme. J'aurai pu être Vendéen, Berrichon, Algérien Breton...

Bientôt 72 ans. Je suis le doyen de ce conseil municipal. J'aime l'histoire, la littérature, les endives au jambon, amis j'aime surtout les gens et mon ancienne profession de médecin m'a comblé en ce sens.

Je suis très attaché à ma commune d'adoption et à ses habitants d'où mon souhait d'être présent au sein de ce conseil municipal.

**Anthony Deschamps**, 36 ans, un enfant.

Je suis professeur de maintenance des véhicules de transport routier à la Chambre de Métiers.

Pompier Volontaire et investi dans le monde associatif depuis mes 16 ans.

Je souhaite continuer sur le même élan que le précédent mandat et poursuivre la dynamisation du bourg et de la commune d'YLT.

**Sandie Lebigue**, 45 ans, pacsée depuis 12 ans et maman de deux enfants de 14 et 10 ans. Nous vivons sur la commune d'Yvignac la tour, plus précisément dans le village de Lannouée depuis 12 ans. Je travaille sur Taden, pour un éditeur de logiciels informatique destinés aux services à la personne.

Après avoir participé pendant 7 ans à la vie de l'APE avec l'école d'Yvignac, j'ai eu envie de continuer à m'investir mais cette fois ci au niveau de la commune et plus particulièrement dans le domaine de la jeunesse. Il est important selon moi que nos "jeunes" continuent à se sentir bien dans notre commune et qu'ils soient considérés à part entière comme des acteurs de notre village de demain.

Je m'appelle **Jacques Carnet**, je suis marié, j'ai 3 enfants : 1 fille de 22 ans et 2 garçons de 27 et 32 ans, ainsi qu'un petit fils de 7 ans.

Je suis né à Fougères mais je connais Yvignac depuis tout jeune car j'ai de la famille à Brusvily et Saint Malo.

Je suis cuisinier de formation, j'ai travaillé comme chef-gérant puis responsable de sites de restauration collective. J'ai la passion des chevaux et de la pêche en ça, Yvignac est la commune idéale !

J'ai du temps à consacrer à la vie de notre commune, c'est pour cela que je me suis engagé au service de ses habitants.

Je suis **Régine Poilvé**, 47 ans, en couple, mère de deux filles. J'habite à Trélée depuis 12 ans.

Je travaille auprès d'enfants dans un IME en tant qu'éducatrice spécialisée. J'adore mon travail et apprend chaque jour de la différence. J'aime les balades en nature, préparer de bons petits plats, voyager et les gens de bonne humeur.

Je n'aime pas les gens qui font toujours la tête, et le vide (vertige). De nature bavarde, j'aime échanger et rencontrer de nouvelles personnes. Continuer à m'investir pour notre belle commune est l'occasion de faire de belles rencontres et participer à son embellissement.

**Jean-Luc Faierier**, j'ai 52 ans, je suis marié et père de 3 enfants. Je suis Yvignacais depuis toujours, agriculteur et investi dans le monde associatif professionnel.

Je suis **Florian Reslou**, 29 ans technicien de Laboratoire.

Passionné par la nature, j'ai effectué une licence de Biologie des Organismes et une première année de Master en Ecologie à Rennes 1. J'ai rejoint par la suite le Labocea de Ploufragan (ex LDA 22) dans le service de Phytopathologie.

En parallèle, je suis également sapeur-pompier volontaire au CIS d'Yvignac depuis octobre 2008, actuellement au grade de sergent. J'ai également effectué plusieurs saisons au sein de l'USY et participé en tant que bénévole à plusieurs manifestations sur la commune.

## GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

La gestion de la crise sanitaire nous a obligés à adapter le fonctionnement des divers services municipaux.

Nous tenons d'abord à remercier toutes celles et ceux, personnels, enseignants, citoyens et élus qui tout en continuant leurs missions ou en proposant leur aide ont permis de gérer cette crise.

Si le confinement a débuté le mardi 17 mars, dès la semaine précédente nous avons déjà entrepris les premiers aménagements.



Le tout premier a été l'organisation des élections municipales du 15 mars en adaptant le bureau de vote à un accueil sécurisé des électeurs. Nous avons balisé les locaux pour respecter les règles de distanciation, mis à disposition du gel hydroalcoolique et organisé une désinfection régulière des locaux et du matériel électoral.

Dès le 16 mars en concertation avec les enseignants, nous avons organisé l'accueil des enfants dont les parents exercent des métiers indispensables à la gestion de la crise. L'accueil a été fait par Mmes Deniel et Desriac de 9h à 16h30, la garderie étant supprimée. Le personnel municipal travaillant à l'école a été mis en Autorisation Spéciale d'Absence avec maintien du salaire en application de la loi d'urgence.



Toujours concernant l'accueil des mineurs, Dinan Agglomération a organisé un accueil en ALSH des enfants de soignants. Il est à noter que Dinan Agglomération n'a pas facturé ce service aux familles.

Dès l'annonce du confinement, par l'intermédiaire des réseaux sociaux, nous avons communiqué sur les règles à respecter. La grande majorité d'entre vous, conscients de la gravité de la situation, s'y est pliée.

Nous avons immédiatement interdit l'accès aux salles communales et aux divers sites recevant du public comme les aires de jeux ou l'étang de Kerneuf.



Nous avons pris la décision de fermer l'accès au public de la Mairie, mais de garder une permanence chaque matin de 9h à 12h. Cette permanence assurée par un agent et un élu, nous permettait de répondre aux appels téléphoniques, aux mails ou aux rendez-vous urgents. La permanence a été tenue à tour de rôle par un agent pendant que ses 2 collègues étaient en télétravail. Je rappelle pour l'occasion que le mandat des élus sortants a été prolongé le temps de la crise sanitaire, c'est donc les élus sortants qui ont dû gérer la situation et assurer les permanences.

Les 2 agents des services techniques ont continué à travailler quasi normalement en privilégiant le travail en extérieur et en évitant les interventions en groupe.

Nous avons décidé de couper l'éclairage public dans le bourg.

Nous avons répondu à l'appel d'Alexandra et Michel, nos 2 infirmiers, en leur remettant un stock d'environ 80 masques de type FFP2 pour les protéger ainsi que leurs patients. Ce stock avait été acheté il y a plusieurs années par la Mairie lors d'une précédente crise sanitaire. Nous avons relayé les appels d'Alexandra et Michel pour récupérer des masques auprès des privés, pour eux mais aussi pour les autres personnels soignants. Merci en particulier aux agriculteurs qui ont fait preuve de générosité en donnant une belle quantité de blouses et de gants.

A Alexandra et Michel qui circulent chaque jour sur la commune, nous avons demandé de nous alerter sur des personnes en difficulté. Nous avons fait la même demande auprès de l'ASAD Méné-Rance. Au final assez peu de gens ont dû être aidés car les personnes qui auraient pu l'être bénéficient déjà d'un accompagnement quotidien. Dans un bel élan de solidarité, plusieurs personnes se sont proposées pour apporter leur aide. Quelques-unes sont intervenues auprès de personnes isolées pour faire des courses.

Nous avons été en relation avec nos commerçants et artisans, d'abord pour les soutenir mais aussi pour les aider et les renseigner sur les diverses aides dont ils pouvaient bénéficier.

Il nous a semblé utile de passer commande de certains travaux, soucieux que nous étions de relancer l'activité économique dès que possible.

Nous avons mis en place l'application gratuite PanneauPocket qui permet à chaque citoyen de recevoir sur son smartphone les informations de la Mairie. Aujourd'hui environ 200 personnes l'ont déjà téléchargée et tous reconnaissent que c'est intéressant de pouvoir suivre l'information municipale en direct. Dans ce bulletin vous trouverez le guide d'installation car nous allons continuer à utiliser cet outil pour communiquer.

Dinan Agglomération a aussi largement participé à la gestion de cette crise en continuant à assurer bon nombre de services, des ALSH comme déjà indiqué mais également le ramassage des Ordures Ménagères ou de l'instruction du droit des sols ....

L'affaire des masques n'a pas été évidente à gérer, avec le port qui dans un premier temps semblait inutile puis tout d'un coup indispensable. Conscients qu'il serait difficile à chaque citoyen de s'en procurer, nous avons décidé, là encore en coordination avec Dinan Agglomération, de passer une commande groupée de 100 000 masques en tissu. Commandés vers le 10 avril, dans un contexte de forte tension, une livraison partielle nous est enfin parvenue le vendredi 15 mai et dès le lendemain, les élus ont organisé une première distribution réservée aux personnes âgées d'au moins 65 ans. Par ce choix, nous avons choisi de protéger les personnes dites "à risque". Les élus se sont chargés aussi d'en porter à domicile à des personnes ayant des difficultés pour se déplacer. Une deuxième livraison, 15 jours plus tard, nous a permis de remettre un masque à chaque habitant. Tout le monde ne s'étant pas déplacé pour le récupérer, il nous en reste quelques-uns à disposition au secrétariat de mairie.



N'oubliez pas, ils se lavent ou se jettent à la poubelle ordures ménagères déposés dans un sac plastique.  
**En aucun cas, ils ne doivent être jetés sur la voie publique**

Nous avons également commandé 200 masques chirurgicaux que nous réservons pour l'instant au personnel municipal.

Enfin, toute notre gratitude aux nombreuses personnes qui en ont confectionné et qui dans un bel élan de solidarité les ont distribués.



Début mai, quand les premières mesures de déconfinement ont été annoncées, nous nous sommes immédiatement penchés sur le retour des enfants à l'école. Gros, très gros chantier entre un protocole extrêmement lourd et contraignant, la gestion des absences des enseignants et des personnels communaux dit "à risque", les hésitations des parents, sans parler des annonces contradictoires nous tombant dessus chaque jour. De nombreuses réunions, parfois crispées, entre les diverses parties ont permis à tous les parents sur la base du volontariat de remettre leurs enfants à l'école puisque seuls les "Petites Sections" n'ont pu être accueillis. Nous avons fait le choix, quoiqu'il en coûte, de tout reprendre, y compris les services périscolaires puisque cantine et garderie ont été assurés normalement. A l'école d'Yvignac-La-Tour, nous avons fait bien plus que dans de nombreuses communes en scolarisant 45 enfants.

Enfin, le lundi 25 mai nous avons pu procéder à l'élection du maire et des adjoints en respectant encore un protocole strict. L'élection a eu lieu à la salle des fêtes et dans la foulée les nouveaux élus ont pu se mettre au travail. La première réunion du Conseil Municipal a été d'une longueur inhabituelle, 3 heures et demie où pas moins de 17 affaires étaient à l'ordre du jour dont l'examen des budgets 2020. Tous les élus avaient envie de se mettre enfin au travail plus de 2 mois après l'élection, ils ont été gâtés pour un premier conseil !

Au moment où nous rédigeons ce bulletin municipal, le déconfinement se poursuit étape par étape et le fonctionnement des services municipaux ressemble à celui d'avant le 15 mars, en espérant n'avoir jamais à réactiver toutes ces procédures...

## RECENSEMENT MILITAIRE



Tout jeune français âgé de 16 ans doit se faire recenser en mairie muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et de son livret de famille à jour.

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte

personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.

- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la ournée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Se munir alors

- d'une pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité.

Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français :

- pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple),
- d'un justificatif de domicile

## OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Les vacances estivales sont là ou approchent et de nombreuses personnes vont partir.

Malheureusement, l'été est propice aux cambriolages. C'est pourquoi la **gendarmerie** propose l'Opération Tranquillité Vacances ou Tranquillité Entreprise

Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur ces liens

<https://www.cotesdarmor.cci.fr/actualites/operation-tranquillite-entreprises>

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>

## INSCRIPTION A L'ECOLE

L'inscription de l'enfant pour l'école maternelle se fait tout d'abord à la mairie et ensuite à l'école.

### **Inscription en mairie :**

Si possible, l'enfant doit être inscrit **au plus tard** au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Vérifiez également les documents nécessaires à cette démarche.

Vous aurez au moins besoin :

- de votre livret de famille, de votre carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre

document prouvant son identité et la filiation,

- d'un justificatif récent de domicile,
- d'un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.

D'autres documents peuvent aussi être demandés pour la cantine et les activités périscolaires (assurance responsabilité civile).

## SALLE DES FETES

Le conseil municipal a pris la décision de ne plus louer la vaisselle de la salle des fêtes. De plus en plus de personnes louent leurs couverts auprès d'une société qui la reprend sale. De ce fait, le lave-vaisselle servait de moins en moins, il est en panne. Sa réparation serait trop coûteuse vis-à-vis de l'usage que nous en avons. Merci de votre compréhension.

## PANNEAU POCKET

Une nouvelle application sur votre smartphone afin de ne rien louper de la vie, événements, informations de la commune !

La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population. Plus besoin de "passer devant le panneau fixe" pour voir les messages. Ils sont toujours dans votre poche.



PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE





L'usage de PanneauPocket est **gratuit** et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur votre téléphone, vous balayez simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune.

<https://www.panneaupocket.com>

## PRESERVONS NOTRE CADRE DE VIE



Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée à ne plus utiliser de désherbant chimique (démarche zéro phyto) afin de réduire la pollution environnementale. Une balayeuse automatique nettoie régulièrement les caniveaux de la commune, mais chacun doit apporter son concours au maintien de la propreté des voies publiques, en nettoyant et en balayant les trottoirs et caniveaux devant chez lui.



De même, les riverains sont tenus de nettoyer (mauvaises herbes, papiers, ...) le trottoir longeant leur habitation – balayage, désherbage avec du vinaigre blanc, du bicarbonate de soude par exemple. L'absence d'entretien peut engager la responsabilité en cas d'accident devant chez soi, telle que la chute d'un piéton par exemple. Nous demandons donc à chacun, dans un souci de civisme, de solidarité et de qualité de son environnement, de nettoyer devant chez lui.

## ENTRETIEN DES JARDINS

Les articles L. 2212-2 et L.2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisent le maire à adresser aux propriétaires une mise en demeure de défrichage, de nettoyage du terrain ou d'abandon de déchets.

Sachez enfin que votre voisin peut exiger que vous coupez les branches de votre arbre qui dépassent sur sa propriété et ce, qu'elle qu'en soit sa hauteur.

## NUISANCES SONORES ET BRUIT DE VOISINAGE

La qualité de l'environnement sonore joue un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie.

Au quotidien, le respect de certaines règles entre voisins permet d'éviter les nuisances et les conflits.



### De quels bruits parle-t-on ?

Un bruit, dès lors qu'il se répète de façon régulière avec une durée et/ou un volume excessif, peut être considéré comme une nuisance sonore et constitue alors un trouble de voisinage pouvant être sanctionné sous certaines conditions.

### Les bruits de comportement

Il s'agit des bruits bien souvent inutiles et excessifs provoqués par le comportement incivil des personnes. Ces bruits provoquent une gêne excessive pour le voisinage (cris, musique trop forte, aboiements de chiens...)

Un bruit, dès lors qu'il se répète de façon régulière avec une durée et/ou un volume excessif, peut être considéré comme une nuisance sonore et constitue alors un trouble de voisinage pouvant être sanctionné sous certaines conditions.

### Les bruits de chantiers privés

Il s'agit des bruits causés par les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...



### Adopter les bons comportements

C'est l'action individuelle de tous qui permet d'améliorer la vie en collectivité. Au quotidien, le respect de certaines règles entre voisins permet d'éviter les nuisances et les conflits.

#### Rappels

Suite à de nombreuses plaintes liées aux bruits de voisinage occasionnés par les travaux avec des appareils à moteur, l'arrêté préfectoral 2008-193-7 vous rappelle les règles applicables en matière de nuisances sonores.

Dans les lieux d'habitation les appareils à moteur ne doivent pas être utilisés pour des travaux de jardinage et de bricolage en dehors des horaires suivants :

- **de 8h30 à 19h30, les jours ouvrés, (du lundi au vendredi)**
- **de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,**
- **de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.**

Concernant les bruits générés lors de chantiers de travaux dans les propriétés privées, les travaux bruyants sont interdits :

- tous les jours ouvrables à partir de 20 h jusqu'à 7h ;
- toute la journée des dimanches et jours fériés.

**À noter que toute infraction constatée peut faire l'objet d'une verbalisation par la gendarmerie nationale...**

### BRULAGE

### Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Les *déchets verts* sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes
- des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

#### Que faire de ses *déchets verts* ?

- les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie à Broons).

#### Il est interdit :

- **de les brûler à l'air libre**
- **de les brûler avec un incinérateur de jardin.** Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations existent pour les agriculteurs : une demande doit être faite en mairie auparavant.

### AU CIMETIERE

L'utilisation de désherbant étant proscrite, nous demandons à chacun de veiller à entretenir l'espace autour de sa sépulture (désherbage, fleurs fanées à déposer aux endroits prévus).

La gendarmerie a aussi été informée de plusieurs incivilités (vols et dégradations) effectuées dans l'enceinte du cimetière. Une surveillance plus importante sera effectuée.

### ORDURES MENAGERES ET DECHETERIE

Les ordures ménagères sont les déchets que votre foyer produit au quotidien et que vous jetez à la poubelle.

Parmi les ordures ménagères, certaines peuvent être recyclées. En conséquence, vous devez trier vos

ordures ménagères et jeter à part celles qui sont recyclables.

**À savoir** : les déchets dangereux : (piles, solvants, seringues...) font l'objet d'une réglementation spécifique et ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères classiques. Il en est de même pour les appareils électriques, les vêtements et les encombrants.

**Déchets non recyclables** : Les ordures ménagères se composent notamment de déchets non recyclables, comme par exemple :

les résidus alimentaires (restes de repas, produits périmés non consommés...), mais pensez au compost !

les produits utilisés et jetables (essuie-tout, mouchoirs en papier, masques, coton, couches, sacs plastiques...), les films alimentaires.

Le verre (bouteilles, pot de yaourts..) ainsi que les emballages, boîtes de conserves papiers, carton, bouteilles en plastique seront déposés dans les containers prévus à cet effet (près du local technique, à Kerneuf).

Les autres déchets et encombrants seront envoyés à la déchèterie à Broons (n'oubliez pas votre badge !) ZA du Chalet



Tél : 02 96 84 70 56

Courriel : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

**Horaires** : Lundi, mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h30 · Vendredi 14h - 17h30

Dinan Agglomération fournit et livre les poubelles grises destinées aux ordures ménagères.

Tel : 02.96.87.14.14

**Attention** : les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'amendes.

## TONTE DES PELOUSES



Les espaces verts font partie intégrante de notre cadre de vie et participent à notre bien-être.

La commune a acheté un tracteur tondeuse avec une coupe frontale, elle fait du mulching, ce qui signifie qu'il n'y a pas besoin de ramasser l'herbe d'où un gain de temps. Un broyeur peut être mis à la place de la tondeuse pour couper dans les chemins ruraux. La largeur de coupe est de 1.75 m.

## STATION D'EPURATION

Le 10 juin a eu lieu la dernière réunion pour la réception des travaux de la station d'épuration.



Étaient présents les représentants de la commune, les techniciens de Dinan Agglo, le cabinet NTE (maitre d'œuvre), l'entreprise Wangner (titulaire du marché de construction), l'entreprise Wolf (construction et génie civil), l'entreprise Ruellan et Fils (chargée du terrassement, des canalisations et des espaces verts).

La station est en fonctionnement depuis septembre et après quelques semaines de test, elle est maintenant complètement fonctionnelle. Les travaux de tonte et d'entretien des espaces verts seront effectués par le personnel communal, une

convention a été signée à cet effet avec Dinan Agglo qui possède la compétence assainissement.

**Rappel :** Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, il est important de se raccorder au réseau assainissement avant fin décembre pour ne pas avoir la PFAC à payer.

### TRAVAUX DE MAÇONNERIE

Comme ont pu le constater de nombreuses personnes, le mur d'enceinte de notre cimetière est ancien et fragile. Les pluies abondantes de l'hiver dernier ont entraîné un éboulement dans le fond du cimetière.



Un véhicule a détruit l'angle sur le bord de la route de Broons. Ce mur n'a pas été réalisé à l'origine avec du ciment, et sera donc refait à l'identique. C'est l'association Steredenn de Dinan (qui organise des chantiers de formation et de réinsertion) qui a été choisie pour reconstruire ces 2 morceaux de murs.



Ce sont également les stagiaires de cette association qui construisent le muret derrière la MAM (maison d'assistante maternelle) derrière l'ancienne mairie. Situé dans le périmètre proche de

l'église, c'est l'ABF qui a demandé à ce que ce mur soit construit en granit de la région pour se fondre dans l'environnement proche.



### TRAVAUX A REALISER A L'ECOLE :

Le groupe scolaire Annaïk Le Léard inauguré le 21 juin 1991 nécessite aujourd'hui des dépenses afin de faire face aux problèmes d'infiltration au niveau des fenêtres de toit. Ces infiltrations dégradent donc les plafonds des salles de classe. La suppression de ces dites fenêtres se fera pendant les vacances estivales, le montant des dépenses est estimé à 3 096,10€ HT,

Le montant de remplacement des dalles de plafond s'élève à 2 600€ HT.

D'autre part, le vieillissement des infrastructures nécessitera des investissements lourds à l'avenir. Une étude réalisée par Dinan Agglomération confirme que pour répondre à nos obligations environnementales d'économie d'énergie, il nous faudra procéder au remplacement des ouvertures et améliorer de façon significative l'isolation des bâtiments, de même que l'abaissement des plafonds sera nécessaire. Le moyen de chauffage est également remis en cause, car nos factures de consommation énergétique actuelle sont d'environ 20 000€/an ! Autant de pistes d'amélioration qu'il nous faudra traiter....

## LES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Les cloches de l'église d'Yvignac sont inspectées régulièrement par un organisme agréé, celui-ci a détecté depuis longtemps des fragilités au niveau du cœur de ces cloches.

A ce titre, une intervention de réparation est programmée sous peine de voir ces dernières ne plus fonctionner convenablement. Les travaux à réaliser se décomposent comme suit :

- Démontage de l'escalier d'accès,
- Dépose des cloches en vue de leur réparation,
- Tests de sonorité avant remontage.

Le montant global de cette opération s'élève à 12 000€ HT.

Ces cloches seront envoyées à Villedieu les Poêles pour être réparées.

Il nous faudra donc nous priver de leur fonctionnement pendant plusieurs jours, mais c'est le prix à payer pour maintenir en état ce joyau du patrimoine communal.



## ÉOLIENNES

Depuis quelques semaines, on peut voir s'élever entre Yvignac et Broons les mats du nouveau parc éolien. Ce parc va compter 6 éoliennes, l'une est située sur notre commune (Biterne), les autres sur la commune de Broons. Contrairement aux éoliennes de Lannouée, ici la structure des mats est en béton sur une hauteur de 70 mètres, celle-ci sera surmontée par une structure en acier de 25 mètres

qui supportera la nacelle et les pales, ce qui fera une hauteur totale de 150 m



## LES HIRONDELLES



Les hirondelles sont précieuses dans le paysage naturel breton et disparaissent de plus en plus dans les campagnes.

Heureusement dans notre bourg d'Yvignac leurs danses rapides et continues et leurs chants sont encore très présents.

Quelques recommandations pour ceux et celles qui les aiment et les voient sur leurs maisons : ne pas enlever les nids est très important car elles reviennent d'une année à l'autre pour le refaire et cela garantit leur survie.

Vous pouvez aller voir le site du G.E.O.C.A (groupement d'études ornithologiques des Côtes d'Armor) qui donne des informations précises à ce sujet et édite une plaquette (campagne de comptage de juin à août 2020).

Bon été à tous et toutes avec les hirondelles et leurs rondes sonores !

## CHASSEURS :



### Partager les lieux avec les autres usagers

En période de chasse, les chasseurs n'ont pas tous les droits. Les **lieux publics** restent ouverts aux autres usagers (promeneurs, randonneurs, pêcheurs, cueilleurs de champignons, VTTétistes etc.).

### Partage des chemins

Sur les chemins ruraux des communes, on considère que l'usage du public est possible quand ils sont utilisés comme voie de passage, ce qui exclut une circulation générale et continue, des actes de surveillance ou de voirie, quand un arrêté limite la circulation à certains types de véhicules, et quand ces chemins sont inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Il n'est donc pas possible d'y chasser.

### À proximité des habitations prudence et respect

Le tir « en direction » d'une habitation ou d'une route est **interdit** par arrêté préfectoral spécifique, consultable en Mairie. On y trouve le plus souvent des mesures relatives aux tirs à proximité des habitations, routes, chemins, lieux publics (stades, lieux de rassemblement...), aménagements publics (lignes EDF, lignes téléphoniques).

Les chasseurs doivent respecter le droit de propriété, ne pas tirer et être prudents à proximité des habitations, appliquer le règlement de chasse annexé au règlement intérieur de leur association ou de leur société vis à vis des exploitations agricoles et forestières, des animaux d'élevage et domestiques et des récoltes.

En pratique, il conviendra donc aussi de ne pas chasser à proximité immédiate du bétail.

**Conservier**

L'hirondelle de fenêtre est très dépendante de l'homme car les colonies sont majoritairement installées sur des bâtiments.

**Ce que dit la loi**

- Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets sont protégées en France.
- La destruction des individus ou des nids (même non occupés) est punie par la loi et passible de sanctions.

**Les règles de base**

- Préserver leur habitat. Laisser les hirondelles construire leur nid, ne pas effectuer de travaux d'entretien à proximité des nids d'hirondelles.
- En cas de travaux, éviter d'entraver les nids (poser en priorité des protections sur les nids).

**Agir en réseau**

- En parler à ses voisins. Diffuser l'information à ses voisins et son entourage concernant les nids d'hirondelles.
- Recenser les nids. L'équipe aux cartages encadrés, prospecter son quartier en groupe (contactez le G.E.O.C.A.).
- Appeler un centre de soins. En cas d'oiseaux tombés du ciel ou d'adulte blessé, ne pas les garder à la maison. Contacter la station LPO de Grande Île (02 96 95 95 40).

**Accueillir**

Accueillir les hirondelles chez soi

- Eviter les sautoires. Installer une planchette en bois ou PVC (craie) le nid installe le maximum haut au-dessus. La disposer à plus de 40cm du nid pour éviter l'accès des prédateurs (rats, chats, etc.).
- Les surfaces rugueuses comme support de nids. Laisser les oiseaux sur les murs, poser dans creux et endroits granuleux, vers des supports en bois.
- De la terre humide pour construire le nid. Installer de la terre humide dans un "bac à loup" (par ex. un dessous de jerrycan), qui servira de matière première aux hirondelles.
- Offrir un gîte. La pose de nichoirs artificiels pourra encourager l'installation des hirondelles.

Plus d'informations sur : [www.geoca.fr/partagepartage-pour-les-hirondelles](http://www.geoca.fr/partagepartage-pour-les-hirondelles)

GEOCA - Espace Kevan, 21C rue du Sabot - 22140 PLOUZEVAN - 02 96 02 02 20 - [contact@geoca.fr](mailto:contact@geoca.fr) - [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr)

Photographies : Yves Blaise - (02)9929 0189 - Gilbert Lejeune - (02)96 02 22 17 - GEOCA 2217

Cette édition a bénéficié de l'appui des dispositifs des services suivants :

Côtes d'Armor le Département

SERVICE CIVIQUE

## NOS COMMERÇANTS ONT CHANGE :

**Christophe Goudé**, nouveau gérant du bar tabac « **le bistrot de la Tour** » :

Christophe Goudé a 50 ans, il est marié et a deux enfants ; Il a tenu un Bar tabac à Guingamp pendant 7 ans et il voulait se rapprocher de St Malo dont il est natif.

Issue d'une famille avec un père gardien de phare (phare du grand jardin à St Malo), aimant justement l'ambiance marine, il s'est installé à Yvignac, ne sachant pas que ce bar avait un passé relié aux terre-neuvas : "à la descente des marins « ce café garde peut-être les traces des récits de jeunes agriculteurs partant pour de longs mois à la pêche au large....



Christophe, lui, a ouvert le bar tabac le 6 janvier 2020, la période de confinement a ralenti bien sûr son activité, période difficile mais "la casse a été limitée" grâce à la vente de tabac et de la vente de boissons à emporter. Il aime ce métier de contact, lieu de rencontre, lieu social ou le respect de chacun doit exister.

"C'est une affaire viable, la clientèle est variée et il y a une bonne ambiance dans ce bar, c'est un lieu passant".

L'ambiance marine du bar est très agréable et les deux niveaux (avec estrade qui sert pour les concerts) donne une ambiance chaleureuse à l'ensemble. Grande voile au plafond, maquettes de phare, malle en bois, lampes tempête ajoutent à ce bar tabac un côté "chaloupé », il y fait, sans doute, bon de perdre un peu son bâbord et tribord !

### Ses projets

Continuer de proposer des concerts régulièrement (élan stoppé avec le confinement, dont deux dates annulées) en variant les styles de musique, Concours de palets et développement des jeux de boules (remis en état), Mise en place de tombolas en particulier pour Noël (avec des lots très attractifs).



### Ses passions

Il aime les voitures de sports et les motos, il aime chiner et décorer son bar ainsi que les animations.

**Nicolas Goguet et sa femme Delphine** ont repris l'an passé le bar-restaurant "**les Templiers** »,

Il est marié et il a quatre enfants. Il souhaitait depuis longtemps se mettre à son compte et il a une formation de charcutier traiteur à la base.

Il aime cuisiner tous les plats classiques (couscous, magret de canard, viande en sauce) C'est un restaurant de cuisine traditionnelle dans le bon sens du terme et le rendez-vous pizza du vendredi soir est apprécié par beaucoup d'Yvignacais. Sa femme et lui sont au restaurant ainsi qu'une aide cuisine et une serveuse à temps plein.



La clientèle est variée et beaucoup de salariés s'arrêtent le midi dans son restaurant.

Il a voulu redonner un coup de jeune à cet établissement et a refait la salle et la terrasse, la salle de restaurant est lumineuse et spacieuse.

La période du confinement a été très difficile et il remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu en commandant des plats à emporter, cela a permis de garder le lien avec la clientèle (perte de 90 % des revenus).

#### Ses projets :

Faire des investissements réguliers pour renouveler le matériel qui coûte cher,  
Développer l'aspect traiteur le week-end (en étude)  
Essayer de faire décoller le chiffre d'affaires,  
Développer des nouvelles idées pour la restauration

#### Ses passions :

Il est passionné de vieilles voitures et en particulier la marque Citroën et possède une 2cv et une 4cv.



**Jean Luc Geffros** est arrivé à Yvignac en 2016 et son atelier est basé à Sévignac. L'entreprise rayonne sur les secteurs de Sévignac, Broons, Trémur, Yvignac.

Il a 55 ans, il est marié et a quatre enfants, il est originaire de Sévignac. Il travaille depuis l'âge de 18 ans, il a eu toujours du travail et a fait beaucoup de déplacements.

Le métier : il a un diplôme de métallier, serrurier.

Il travaille l'acier, l'aluminium, l'inox et entre autres, fabrique des portails, des barres d'escaliers. Il est demandé aussi bien dans le milieu agricole et agro-alimentaire (réparation de machines, couveuses industrielles, chariots, châssis) que chez les particuliers (création, chefs d'œuvre, portail...)



#### Ses projets :

Il envisage de refaire un plus grand atelier, c'est ce grand chantier qui est son projet pour le moment.

Le confinement n'a pas eu d'impact sur son activité car il travaille seul et en respectant les normes chez les particuliers, il a travaillé sans difficultés pendant cette période. Il souhaite aussi se faire davantage connaître sur ce secteur.

Sa passion, c'est la moto, s'il avait le temps, et il les aime depuis l'âge de 16 ans.

## ÇA S'EST PASSE A YVIGNAC... AVANT ET PENDANT LE CONFINEMENT

Âgé de 49 ans, Christophe Goudé a repris le Bistrot de la Tour, depuis le 6 janvier dernier. Auparavant, Christophe était à Guingamp, où il tenait depuis sept ans un bar-tabac.



A l'occasion du nouvel an chinois, tous les élèves de l'école Annaïk Le Léard ont défilé avec des lanternes lumineuses. A 16h30, un goûter aux saveurs et couleurs de la Chine, a réuni les enfants, leur famille et les enseignants pour un moment convivial.

Depuis le début du précédent mandat, nous nous sommes plaints à maintes reprises auprès de Orange que la réception téléphonique n'était pas optimale sur notre commune. Celui-ci s'est alors engagé à installer une nouvelle antenne, un terrain a été trouvé sur un point haut entre la ville Barat et la Boissière pour installer ce nouveau pylône. Depuis son installation définitive, la réception 4G s'est grandement améliorée pour les utilisateurs du réseau Orange.



Le 15 mars, les élections : une seule liste, le suspense n'était alors pas très grand. Les règles de distanciations ont été mises en place afin que cette élection se déroule dans les meilleures conditions possibles.



Les pompiers se sont reconvertis en danseurs afin de soutenir les soignants, ils ont apporté un peu de gaieté pour adoucir cette période trouble.

Challenge réussi, puisque ce sont plus de 2 millions de personnes qui l'ont visionné !

La mairie, en lien avec Dinan Agglomération, a commandé des masques en tissu lavables. Une première livraison a permis d'équiper une partie de la population. Et après la seconde, chaque habitant a son masque. Durant cette période, la mairie a mis en œuvre son plan de continuité d'activité, elle a été ouverte de 9 h à 12 h du lundi au vendredi. Le public était reçu en cas d'urgence. Un élu était toujours présent, le personnel est en télétravail. Les agents des services techniques ont continué à travailler quasi normalement.



A l'école quelques enfants dont les parents sont engagés contre le Covid19 ont été accueillis par deux enseignantes, Mmes Deniel et Desriac. La reprise le 11 mai s'est faite pour tous les enfants dont les parents ont souhaité qu'ils reprennent le chemin de l'école en respectant les règles de sécurité.

Merci aux divers personnels pour leur investissement !

La commémoration du 8 mai s'est déroulée sans public mais elle a permis d'honorer ceux qui sont tombés au front pour notre liberté.



## ET DEPUIS



### La doyenne de la commune a fêté ses 100 ans !

Lundi 8 juin, quatre générations se sont retrouvées autour d'Hélène Pignorel pour célébrer ses 100 ans.

## A l'école

A partir du 11 mai, près de la moitié des enfants sont revenus à l'école. L'envie de revoir les copains, copines, de retrouver sa maitresse ou son maître et de renouer avec une vie sociale qui depuis 2 mois était bien absente !

Les locaux ont été réaménagés, un protocole strict avait été prévu afin de limiter les risques de contagion, pari réussi.

Depuis le 22 juin, c'est la majorité des enfants qui est revenue afin de terminer cette année scolaire, pour le moins particulière ! Le personnel enseignant, de cantine et municipal a su s'adapter, encore une fois, aux nouvelles consignes !



### La Mam « Les Breizh poppins » ouvre bientôt

Dès septembre prochain, une Mam (Maison Assistantes Maternelles) ouvrira ses portes, et pourra accueillir jusqu'à huit enfants.

La Mam les Breizh Poppins est située dans les locaux de l'ancienne mairie, près de la Poste. Une nouvelle aventure pour Lydia et Allison, deux jeunes assistantes maternelles.

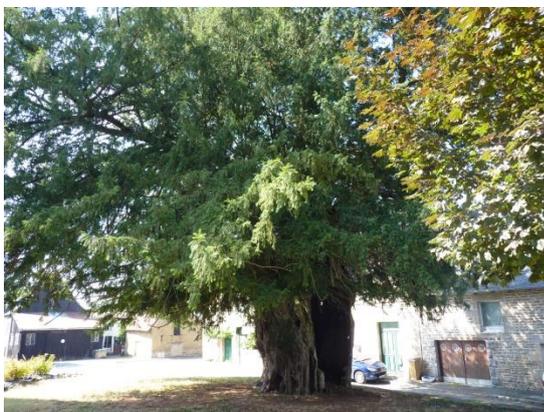
Les commerces ont rouvert petit à petit depuis le 25 mai, pleinement depuis le 22 juin. A chacun maintenant de les fréquenter afin de leur permettre de « remonter » la pente et d'assurer leur avenir.

## Que faire, que voir à Yvignac cet été ?

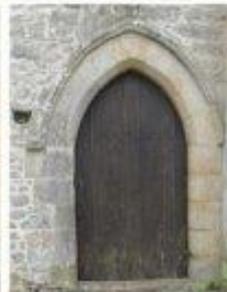
*"Yvignac possède un riche patrimoine très diversifié. Les maisons de caractère, les puits, les fours à pain, les moulins à pomme, les moulins à eau, les croix...témoignent de l'habileté des artisans de jadis. Les vieilles pierres invitent à un voyage dans l'histoire"*

### Le patrimoine public

- La Tour de l'église Saint-Malo et l'If millénaire situé juste derrière, qui a été classé arbre remarquable.



- La Commanderie de Lannouée: site templier fondé au XII siècle car point culminant de la région (131m), avec une position stratégique car situé à proximité des axes de circulation de l'époque.



- La Chapelle Saint-Firmin et le lavoir de Trélée :



- Vestiges des moulins à eau: Trélée, La Rivière, Kerneuf et Quinibière

- Les Fontaines: il en reste quelques-unes à la Billette au Haut Lannouée, celle de Saint-Firmin à Trélée ou proche du Lavoir de Trélée, celles de Franchet et de La Chauvinais... On dit que les fontaines de Kerdy et du Pont Besnard n'ont jamais tari, même les années de grandes sécheresse !

- Les Croix: Au XI<sup>e</sup> siècle, les croix dressées sur les bords des chemins symbolisaient des droits d'asile comme les églises. Bon nombre de calvaires à cette époque sont érigés en ce sens. Mais les suivantes répondaient seulement à l'étendue en tout point du sol français à la marque de la religion catholique, aux points stratégiques sur les sommets des collines ou les croisées des chemins. D'autres raisons sont venues s'ajouter à ces érections : le souvenir.

- Site Etang de Kerneuf (loisirs/détente)



- la lande des poules saintes (route de Trédias)



### Le patrimoine privé:

- Le château d'Yvignac
- Le Moulin à pommes centre bourg.
- Le Puits de l'ancien Manoir de Caverre XVI<sup>e</sup> siècle
- Les Fours à pain: Bas et Haut Lannouée + Pont Besnard + Croix Neuve + Haute Boissière + Gros chêne + Mare Moisan (+ La Carrée + La levrette sont plus récents)
- Le Pavillon de la Geôle (centre-bourg)
- Le Manoir de la Ville Jamet (centre-bourg)
- Le Manoir de la Bégassière
- Le Manoir du Pont Renais
- La Métairie noble "Le Manoir"
- La demeure de Kermaria construite sur le Château de la Bouyère
- La Maison Noble et le jardin de la Levrette
- Les demeures nobles de Caver, La Chapelle Gernoual, Le château de Garrouët, l'Abbaye
- Le Manoir de Frémour, le château de Coetcouvran, la Gripponière et la Métairie de Kervalan
- y compris les nombreux blasons, écus, linteaux, têtes sculptées sur plusieurs façades du bourg

### Les chemins de randonnée

Notre commune est relativement bien pourvue en sentiers de randonnée.

Bonnes balades à vous !

Et un peu plus loin ?

<https://www.dinan-capfrehel.com>

## COMITE DE JUMELAGE YVIGNAC- IVENACK

Les membres du comité de jumelage d'Yvignac la Tour et d'Ivenack (Allemagne) ont décidé d'annuler le voyage prévu pour nos amis allemand au mois de juillet. Les circonstances ne permettant pas de les accueillir dans des conditions sereines. Nous reportons cette venue à 2021.

D'ici là nous allons tout faire pour organiser notre traditionnel **vide-greniers du 15 août** dans les meilleures conditions possibles pour les vendeurs et acheteurs. Les stands seront ouverts au public de 8h à 18h.



Nous vous attendrons tout au long de la journée en vous proposant la restauration habituelle : boissons, galettes saucisses, gâteaux et crêpes (les dons sont bienvenus).

Si vous souhaitez exposer, merci de réserver votre emplacement au 06 66 43 34 04.

Les réservations des stands sont au prix de 2,50€/ml.

A très bientôt !

## APE

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier pour votre participation aux différentes manifestations. En raison du confinement, la sortie au zoo de Beauval pour les GS et CP a dû être annulée ainsi que la kermesse.

Dans le contexte actuel, la collecte de journaux a dû être suspendue pour cette année scolaire mais va continuer. Nous vous communiquerons les nouvelles dates au mois de septembre.

Le jambon à l'os à emporter ayant bien fonctionné, nous recommencerons en Novembre (date à fixer). Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Rendez-vous en septembre pour la continuité des festivités.

Les membres du bureau de l'APE.

## LES JARDINS D'IZAN



Parce que l'Andalousie ne se limite pas aux cultures sous serre d'Almeria, nous travaillons à valoriser les cultures propres au sud de la Sierra Nevada, en Espagne.

Fondée en 2015, notre association promeut les cultures locales du Sud de l'Espagne, plus particulièrement celles de la vallée de l'Alpujarra, et valorise les productions fruitières de petite envergure, fondées sur le respect des sols et des moyens de production. Pour nous il est important de favoriser les circuits courts, de cultiver dans le respect du rythme des cultures et de faire connaître des produits dont le mode de production est à la fois traditionnel et respectueux de l'environnement. Citrons, huile d'olive, oranges, avocats, mangues, amandes ; tous nos fruits, issus des jardins ou vergers partenaires de l'association, poussent en pleine terre, sont récoltés proches du mûrissement et expédiés directement vers Le Mans ou Yvignac la Tour. Des sessions de formation et des visites des champs de production sont possibles sur demande.

Les Jardins d'Izan distribuent une fois par mois les fruits issus des champs, sur son site du Mans et sur le site d'Yvignac la Tour. Il suffit pour commander de se connecter sur le site des jardins d'Izan : <https://sites.google.com/site/lesjardinsdizan/commander-des-produits>

Les bénévoles de l'association préparent les commandes et se tiennent disponibles pour la distribution une journée par mois, de septembre à juin. Vous êtes avertis par e-mail du moment de la distribution. A Yvignac, le retrait de votre commande a lieu à Couaqué.

Nous proposerons à partir de septembre des « paniers découverte » à 30 ou 50 euros : une bonne manière de découvrir nos produits.

[Témoignages d'adhérents à l'association :](#)

« Les Jardins d'Izan ? Une manière très sympa de s'approvisionner chaque mois en bons produits dont on connaît l'origine. Je recommande particulièrement l'huile d'olives, les super bonnes oranges et les avocats très gouteux. Et puis ça arrive à ma porte. Les copines qui ont commandé sont aussi très contentes »  
Christiane N. Yvignac la Tour.

« Je trouve les produits très bons. Ça aide les jeunes gens à travailler dans le respect de l'environnement. A soutenir » Berthe G. Yvignac.

Contact : Sur Yvignac la Tour : Annabelle Brachet // 06 74 66 16 22 // lesjardinsdizan2015@gmail.com

## STEPH'ASSO

Compte tenu de la crise sanitaire, nous sommes contraints d'annuler notre repas annuel à l'étang mais proposons **un repas à emporter**

**le dimanche 2 août**

sur le parking en dessous de la salle des fêtes entre 11H30 et 13H30.

Au menu jarret grillé pommes de terre rissolées et tarte aux pommes pour 9 €

Réservations au 07-70-42-75-12 avant le 20 Juillet 2020  
Des cartes seront également disponibles à la Boulangerie et au Bistrot de la Tour.



## SOCIETE DE CHASSE

Le samedi 05 septembre 2020, la société de chasse organise un tournoi de palet sur le terrain de foot d'YVIGNAC LA TOUR.

Le matin à compter de 09 heures, tournoi individuel avec 4 palets (inscription 5 euros).

L'après-midi à compter de 14 heures, tournoi en doublette 4 palets (inscription 5 euros par joueur).

Restauration possible sur place (galette saucisse, sandwichs pâté sanglier) - buvette

La société de chasse propose également, le **samedi 05 septembre** à partir de 11 heures, une vente de **poulets grillés à la portugaise** uniquement à emporter au prix de 8,50 euros le poulet.

## FAMILLES RURALES

Difficile de dresser un bilan cette année !

Comme toutes les associations, Familles Rurales a dû mettre fin à ses activités mi-mars en raison de la crise sanitaire. Les ateliers danse, œnologie et randonnée ont été stoppés. Les cours d'arts plastiques n'avaient pas repris en janvier par manque de suffisamment de participants.

Les activités danse, œnologie et randonnée devraient être reconduites en septembre prochain (une remise sera accordée aux personnes qui renouvelleront leur inscription au prorata du temps d'inactivité de cette année). Nous espérons également relancer l'activité arts plastiques pour les enfants si suffisamment d'inscrits et proposeront (si possible) l'activité plutôt le mercredi (l'information sera communiquée dès lors que nous aurons pu avancer sur cet atelier).

Nous profitons de ce bulletin pour vous communiquer quelques informations au sujet de l'Association Familles Rurales : Familles Rurales est le premier mouvement familial au service des familles de France et est composé de 2500 associations locales dont notre association d'Yvignac la tour.

(Communiqué de la fédération Familles Rurales des Côtes d'Armor)

**« Qu'est-ce qu'être adhérent à Familles Rurales ?**

***Vous vous demandez peut-être pourquoi les responsables de l'association Familles Rurales vous demandent d'adhérer...***

*Il faut d'abord que vous sachiez que sans adhérents il ne peut y avoir d'association, et sans association pas d'activités. C'est un principe de base !*

***Adhérer à Familles Rurales, au-delà de l'accès aux services proposés, c'est être solidaire des autres familles de la commune ou de communes voisines.***

*En adhérant vous apportez votre soutien à une action associative locale d'intérêt général, élaborée et mis en œuvre pour les familles, par les familles elles-mêmes.*

*Ce projet est porté au quotidien par des bénévoles, adhérents comme vous, qui ont pris du temps pour vous, et qui voient ainsi leurs efforts reconnus et encouragés par votre adhésion.*

***Adhérer c'est rejoindre un Mouvement d'envergure nationale, qui a pour but de défendre les droits et promouvoir les intérêts des familles du monde rural.***

*Votre adhésion n'est pas une simple cotisation. Elle constitue un véritable droit d'expression au sein de l'association. Elle vous permet, en assemblée générale, de discuter de sa gestion, de donner votre avis sur les projets et sur la qualité de leur réalisation, d'élire ses*

représentants, de débattre des orientations pour l'avenir...

**Adhérer, c'est participer. »**

(montant de l'adhésion 2020 : 26,50 € (carte famille))

Notre association est ouverte à toute proposition d'activités qui pourrait intéresser les uns et les autres. N'hésitez pas à nous faire des suggestions. Nous vous proposons un sondage. Merci de bien vouloir y répondre.

L'Association tiendra son Assemblée Générale en septembre prochain\*.

(\* si les conditions le permettent)

Si vous souhaitez participer aux animations de 2020-2021, venez nous rejoindre.

En attendant, nous souhaitons un bel été à tous !

Le bureau

Infos supplémentaires : [famillesrurales.ylt@gmail.com](mailto:famillesrurales.ylt@gmail.com)  
ou 02 96 86 02 58 – 02 96 86 15 74 (répondeur)

## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

**Les Sapeurs-Pompiers d'Yvignac-la-Tour relèvent le #MadisonPompiersChallenge en soutien au personnel soignant**

Les Sapeurs-Pompiers d'Yvignac-la-Tour ont relevé le défi à leur tour du #MadisonPompiersChallenge. En effet, ils ont été nommés par le centre d'incendie et de secours de Plouasne.

Défi aussitôt relevé pour le CIS d'Yvignac-la-Tour qui a posté sa vidéo le Dimanche 26 Avril sur sa page Facebook «Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Yvignac-la-Tour» !



La vidéo est disponible sur la page Facebook de l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Yvignac-la-Tour. Partagez !

Par cette vidéo et ce défi, les sapeurs-pompiers ont souhaité apporter un message de solidarité et de

soutien au personnel soignant mobilisé pendant le confinement contre la Covid19.

**Le message adressé était : Merci aux héros du quotidien ! #RestezChezVous**



La page Facebook de l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Yvignac-la-Tour a été récemment créée, n'hésitez pas à venir nous suivre !

*Page Facebook : Amicale des Sapeurs Pompiers d'Yvignac-la-Tour*

Notre traditionnel repas et feu d'artifice vu le contexte sanitaire, ont été annulés. Nous vous proposons un **repas à emporter le 11 juillet**. Nous savons pouvoir compter sur vous !

## USY

L'union sportive d'Yvignac rend un hommage à l'un de ses fidèles. Le long de la ligne de touche, sur le banc ou en accompagnateur, Jacky a été et restera un fervent supporter de l'USY en ● et ●

L'équipe 1 monte en première division de district. L'objectif est de faire de même avec l'équipe 2 grâce à de nouveaux joueurs et un nouvel entraîneur : Sylvain Giraudeau.

Rappel : choucroute du Foot fin octobre.



**PROGRAMME**  
**DES FESTIVITÉS**

- 11 JUILLET 2020 :**           **REPAS POMPIERS A EMPORTER**
- 2 AOUT 2020 :**           **JARRET FRITES STEPH 'ASSO A EMPORTER**
- 12 AOUT 2020 :**           **RENCART SOUS LES REMPARTS (*à confirmer*)**
- 15 AOUT 2020 :**           **VIDE GRENIER COMITE DE JUMELAGE**
- 5 SEPTEMBRE 2020 :**       **CONCOURS PALETS STE DE CHASSE  
ET REPAS A EMPORTER**
- 27 SEPTEMBRE 2020 :**   **LOTO CLUB**
- 24 OCTOBRE 2020 :**       **CHOUROUTE USY**
- 7 NOVEMBRE 2020 :**       **REPAS DU CCAS**
- 14 NOVEMBRE 2020 :**     **STE BARBE DES POMPIERS**
- 5 DECEMBRE 2020 :**       **LE RELAIS DES 10 CLOCHERS / TELETHON**



## Liste des associations

<b>AMICALE DES POMPIERS</b>	<b>CEBIL</b>	Arnaud	<i>10 impasse du clos de la forge</i>	<b>06 33 45 62 70</b> <b>nono.alex@sfr.fr</b>
<b>AMIS ETANG DE KERNEUF</b>	<b>HAMON</b>	Jean-Yves	<i>2 la ville Morvan</i>	<b>02.96.27.62.67.</b>
<b>ASS. PARENTS ÉLÈVES</b>	<b>HELARY</b>	Nicolas	3 La Roche	<b>06 60 36 44 00</b>
<b>U. S. YVIGNAC-la-Tour</b>	<b>BODIN</b>	Pascal	<i>Kerneuf</i>	<b>Usy.football@gmail.com</b>
<b>CLUB DE LA TOUR</b>	<b>PERDEREAU</b>	Jean		<b>07.68.74.82.28</b>
	<b>GESRET</b>	Jocelyne	<i>La ville baga</i>	<b>06.61.77.73.04.</b>
<b>COMITE DES FÊTES</b>	<b>DESCHAMPS</b>	Anthony	<i>Rue des frères Bouillon</i>	<b>06.82.42.75.91</b> <b>Anthony.deschamps4@wanadoo.fr</b>
<b>FNACA</b>	<b>HAUTIERE</b>	Jean	<i>9 Rue des Frères Bouillon</i>	<b>02 96 86 01 86</b> <b>jean-hautiere@orange.fr</b>
<b>CHASSE</b>	<b>GICQUEL</b>	Thierry	<i>9 Impasse le Clos de la Forge</i>	<b>06 68 05 21 16</b>
<b>TENNIS DE TABLE YLT</b>	<b>LEBRETON</b>	Michel	<i>La Cordelle Plédran</i>	<b>06 38 78 96 20</b>
<b>COMITE DE JUMELAGE</b>	<b>BESNARD</b>	Sabrina	<i>2 Couaclé</i>	<b>02 96 27 31 01</b> <b>alexsabesnard@aol.fr</b>
<b>ASS. FAMILLES RURALES</b>	<b>DOUARD</b>	Annie	<i>La chapelle Guernoual</i>	<b>famillesruralesylt@orange.fr</b>
	<b>TUROLO</b>	Claude	<i>Guellan</i>	
<b>ASS. BIENVENUE AU JARDIN</b>	<b>DEIN</b>	Uriel	<i>La Levrette</i>	<b>02 96 86 19 42</b> <b>dein@aliceadsl.fr</b>
<b>STEPH'ASSO</b>	<b>BOUCQUEGNIAUX</b>	Sophie	<i>16 bis le clos de la romée - Trédias</i>	<b>06 82 18 12 03</b> <b>sophie.boucquegniaux@gmail.fr</b>

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour janvier 2021.

Pensez à transmettre vos informations pour début décembre.

## Infos pratiques

### Horaires de la Mairie

Lundi, mardi : 9 h - 12 h et 14 h – 16h30  
 Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h

3 rue de la Fontaine de l'Osier  
 22350 Yvignac-la-Tour  
 tel : 02.96.86.01.59 fax 02.96.86.06.06  
[mairie.yvignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.yvignac@wanadoo.fr)

### Sous-préfecture de Dinan

Du lundi au vendredi de  
 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h15

17 rue Michel – BP61  
 22102 DINAN cedex  
 Tel : 02.96.62.44. 22  
 Fax : 02.96.85.17.78

Courriel : [sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr)

### Horaires Déchetterie

lundi	9h - 12h et 14h - 17h30
mardi	Fermée
mercredi	9h - 12h et 14h - 17h30
jeudi	Fermée
vendredi	14h - 17h30
samedi	9h - 12h et 14h - 17h30

Parc du Chalet –22250 BROONS  
 02 96 84 70 56

### Horaires de la Poste

**Du Lundi au Vendredi : 10h00 - 12h30**

2 rue Mathurin Monnier  
 02 96 87 77 04

Retrouvez toutes les infos pratiques concernant  
 la commune sur le site [www.yvignac.fr](http://www.yvignac.fr)  
 Pour les infos de Dinan Agglomération  
 Appelez au 02 96 87 14 14.  
[www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)

### Horaires Gendarmeries

	BROONS 02 96.84 60 17	CAULNES 02 96.83 90 17	JUGON 02 96.31 61 18
lundi	14h - 18h		8h - 12h
mardi		8h - 12h 14h - 18h	
mercredi	8h - 12h 14h - 18h		
jeudi		8h - 12h 14h - 18h	
vendredi			8h - 12h 14h - 18h
samedi	8h - 12h 14h - 18h		
dimanche & fériés			9h - 12h 15h - 18h

#### **IMPORTANT :**

**le 17 est un n° d'urgence qui aboutit au Centre  
Opérationnel de St Briec.**

Si vous avez besoin de contacter la gendarmerie, composer  
 le numéro à 10 chiffres d'une des brigades. Si celle-ci est  
 fermée, votre appel sera transféré vers celle de service.

### Horaires Médiathèque l'Hirondelle

#### Broons

	Période scolaire	Vacances scolaires
lundi	14h - 18h30	10h -12h30 14h - 18h
mardi	Accueil de classe	
mercredi	10h -12h30 14h - 18h30	10h -12h30 14h - 18h
jeudi		
vendredi	Accueil de classe	10h -12h30 14h - 17h
samedi	10h -12h30 14h - 17h	

Place Jean Labbé - BROONS - 02 96 80 00 44